

**1<sup>er</sup> décembre 2014 ..... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2014**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Remplacement de la Liste des médicaments	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )
Règlement sur les dépenses de formation admissibles (chapitre D-8.3, r. 3)	art. 7, par. 13, 2 <sup>e</sup> al., remplacer «— une entreprise [...] — la personne titulaire [...] — un service d'ambulance [...]» par «a) une entreprise [...] b) la personne titulaire [...] c) un service d'ambulance [...]»	Modification de forme
Règlement sur la signature de certains documents de la Société québécoise des infrastructures (chapitre I-8.3, r. 3)	Remplacement du Règlement	Nouveau règlement adopté par le Conseil d'administration de la Société et non intégré au Recueil (non publié à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )
Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché (chapitre V-1.1, r. 5)	art. 1.3, sous-par. a du par. 2, remplacer «dans le cas d'une personne ou d'une société par actions,» par «dans le cas d'une personne,»	Concordance avec la version anglaise et l'art. 5.1 de la Loi sur les valeurs mobilières

<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché (chapitre V-1.1, r. 5)	art. 1.3, sous-par. <i>a</i> du par. 2, remplacer «dans le cas d'une personne ou d'une société par actions,» par «dans le cas d'une personne,»	Concordance avec la version anglaise et l'art. 5.1 de la Loi sur les valeurs mobilières

**1<sup>er</sup> novembre 2014 .... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2014**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8)	Remplacement de l'Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )
Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 9)	Remplacement de l'Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )

**1<sup>er</sup> octobre 2014 ..... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2014**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Remplacement de la Liste des médicaments	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )
Règlement de la Cour du Québec (chapitre C-25, r. 4)	art. 40, 1 <sup>er</sup> al., remplacer «le jeudi» par «le mardi»	Actualiser une donnée adoptée par la Cour du Québec
Règlement sur les droits à verser en vertu de l'article 106.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1, r. 17)	art. 2, 1 <sup>er</sup> al., remplacer «2014, 2015 et 2016,» par «2013, 2014 et 2015,»	Erreur de rédaction

**10 septembre 2014 .... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2014**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 9)	Remplacement de l'Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (chapitre Q-2, r. 35.2)	«§ 2. <i>Aire de protection intermédiaire</i> » (avant a. 72), remplacer par «§ 3. <i>Aire de protection intermédiaire</i> »  «§ 3. <i>Aire de protection éloignée</i> » (avant a. 74), remplacer par «§ 4. <i>Aire de protection éloignée</i> »  «§ 4. (vig. 2015-04-01) <i>Rapport transmis au ministre</i> » (avant a. 75), remplacer par «§ 5. (vig. 2015-04-01) <i>Rapport transmis au ministre</i> »	Erreur de numérotation

**1<sup>er</sup> août 2014 ..... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> août 2014**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> août 2014.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Règlement sur les conditions de dispensation et de paiement de certains biens et services assurés (chapitre A-29, r. 6)	Remplacer art. «18.0.1» par art. «17.1»	Erreur de numérotation
Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8)	Partie III de l'Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )
Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8.1)	sec. I de la Partie I de l'Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )
Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 9)	Remplacement de l'Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Remplacement de la Liste des médicaments	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )
Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3)	Art. 407 renuméroté pour art. 420	Renumérotation

## 2 juillet 2014 ..... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2014

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Corrections apportées au Décret 30-2014 modifiant le Code de construction (chapitre B-1.1, r. 2) <i>(pour faciliter l'intégration des modifications)</i>	Art. 3.05, par. 2, remplacer «2980 S. River Rd, Des Plaines, IL, 60018» par «6400 Shafer Ct., Suite 350, Rosemont, IL 60018-4914» par. 36, sous-par. e.1, remplacer «paragraphes 1), 3) et 4)» par «paragraphes 1), 2), 3) et 4)»	Erreur de rédaction

**1<sup>er</sup> juin 2014 ..... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> juin 2014**

Seules les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> juin 2014.



**5 mai 2014 ..... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> mai 2014**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> mai 2014.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants (chapitre C-25, r. 6)	Annexe I, ligne 208, remplacer «ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie» par «ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport» ligne 209, remplacer «SJ-789 (09-01)» par «(2014-04)»	Concordance avec l'art. 9 du Règlement, modifié par le D. 148-2014, art. 1
Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2)	art. 51, par. 8.1, (introduit par le D. 1314-2013)	Erreur manifeste de renvoi (D. 1314-2013, a. 76, entrée en vigueur)

**1<sup>er</sup> avril 2014 ..... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> avril 2014**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> avril 2014.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Règlement sur les appels à la Commission de la fonction publique (chapitre F-3.1.1, r. 1)	a. 10 et 15 supprimer le texte et remplacer par «(Abrogé implicitement, 2013, c. 25, a. 26).»	Concordance suite à la modification apportée par 2013, c. 25, a. 26
Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés (chapitre I-14.01, r. 1.1)	a. 34, dans la partie qui précède le paragraphe a), remplacer «paragraphe 5 de l'article 43» par «paragraphe 4 de l'article 42»	Erreur de référence
Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins (chapitre M-9, r. 13)	Annexe II, dans la rubrique « <b>MÉDICAMENTS D'EXCEPTION</b> », dans la colonne « <b>Spécifications</b> », au numéro «52», ajouter la lettre «R»	Concordance avec la version anglaise
Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23)	a. 16, remplacer «31.1» par «31.3»	Erreur de référence

**1<sup>er</sup> mars 2014 ..... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> mars 2014**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> mars 2014.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages (chapitre D-9.2, r. 12.1)	a. 6, créer un 2 <sup>ième</sup> alinéa à partir de la deuxième phrase (Une fois cette période...) jusqu'à la fin.	Erreur de transcription
Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés (chapitre I-14.01, r. 1.1)	Ann. A, dans la colonne « <b>Information requise pour opérations préexistantes</b> » remplacer : -- à la 1 <sup>ère</sup> ligne «Identifiant d'opération» la lettre «N» par la lettre «O»; -- à la 1 <sup>ère</sup> ligne «Sous-catégorie d'actifs» du sous-paragraphe iii) du paragraphe B, la lettre «N» par la lettre «O»	Concordance avec la version anglaise
Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 2)	Annexe 0.I, dans le tableau de l'article 1, dans la 2 <sup>ième</sup> colonne, remplacer «1 <sup>er</sup> janvier 1982» par «1 <sup>er</sup> juillet 1982»	Erreur de transcription
Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (chapitre R-12.1, r. 1)	Annexe I, dans le tableau de l'article 1, dans la 2 <sup>ième</sup> colonne, remplacer «1 <sup>er</sup> janvier 1982» par «1 <sup>er</sup> juillet 1982»	

**1<sup>er</sup> février 2014 ..... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> février 2014**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> février 2014.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés (chapitre I-14.01, r. 1.1)	a. 42, par. 4, supprimer les mots «365 jours après»	Concordance avec la version anglaise
Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (chapitre Q-2, r. 34.1)	a. 2, par. 3 de la définition « <b>station d'épuration</b> », remplacer «supérieur à 5%» par «égal ou supérieur à 5%»  a. 30, 1 <sup>er</sup> alinéa et a. 31 remplacer «11 janvier 2013» par «11 janvier 2014»	Erreur typographique

**17 janvier 2014 ..... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
<b>Titre du règlement concerné</b>	<b>Disposition visée par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Règlement sur les catégories de permis de garde d'animaux en captivité et sur leur durée (chapitre C-61.1, r. 10) <i>(modifié par A.M. 2013-10-17)</i>	«Section XI» (avant a. 37), remplacer par «Section IX» «Section XII» (avant a. 41), remplacer par «Section X» «Section XII» (avant a. 44), remplacer par «Section XI» «Section XIII» (avant a. 54), remplacer par «Section XII» «Section XIV» (avant a. 55), remplacer par «Section XIII»	Erreur de numérotation
Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés (chapitre I-14.01, r. 1.1)	a. 26, par. 5, sous-par. b), après «est déclarée», insérer les mots «à un référentiel central reconnu»	Concordance avec la version anglaise
Règlement sur les médicaments qu'un optométriste peut administrer et prescrire pour des fins thérapeutiques et sur les soins oculaires qu'il peut dispenser (chapitre O-7, r. 11)	Annexe I, paragraphe 10, remplacer les mots «l'Annexe F du Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., c. 870)» par les mots «la liste établie conformément à l'article 29.1 de la Loi sur les aliments et drogues»	Actualisation de la référence
Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments (chapitre P-10, r. 12)	a. 7, après «(L.R.C. 1985, c. 27)», insérer ce qui suit : «, à la liste établie conformément à l'article 29.1 de cette loi» Annexes I et IV, à la fin du premier alinéa, remplacer les mots «ou de la Loi» par les mots «ou, à la liste établie conformément à l'article 29.1 de cette loi ou aux annexes des règlements visant la vente de drogues ou de substances pris en application de la Loi» Annexes II et V, à la fin du premier alinéa, remplacer les mots «ou de la Loi» par les mots «ou, de la liste établie conformément à l'article 29.1 de cette loi ou des annexes des règlements visant la vente de drogues ou de substances pris en application de la Loi»	

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Code de sécurité pour les travaux de construction (chapitre S-2.1, r. 4)	a. 6.7.1, par. 1, sous-par. <i>b</i> et par. 2, sous-par. <i>b</i> , remplacer les symboles «mm» par les symboles «m» a. 8.11.8, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> alinéas, remplacer les symboles «mm» par les symboles «m»	Erreur typographique